

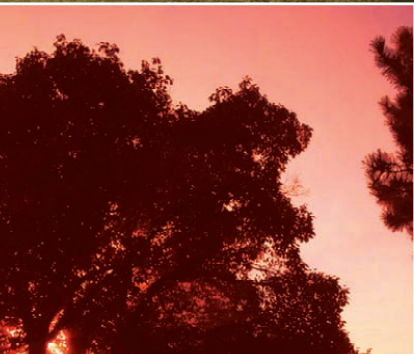


Vos options

à l'approche
de la retraite

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

www.USherbrooke.ca/retraite



QUE TROUVEREZ-VOUS DANS CETTE BROCHURE?

Ce document a été conçu pour vous informer des options qui vous sont offertes par le Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke à l'approche de votre retraite. Ces options pourraient protéger votre capital accumulé contre les fluctuations des marchés financiers.

Vous trouverez, aux pages suivantes, un tableau explicatif résumant chaque option. Pour chacune d'elles, on y présente une description des avantages, des inconvénients et des impacts présents et futurs de vos choix.

Pour connaître l'impact de ces options sur votre revenu de retraite, ou pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient influencer votre décision, reportez-vous à **l'outil d'aide à la décision**, auquel vous pouvez accéder directement à l'adresse www.usherbrooke.avantagesendirect.com



QUI EST ADMISSIBLE À CES OPTIONS?

Pour vous prévaloir de ces options, il faut que :

- Vous soyez à moins de 5 ans de l'âge de retraite anticipée, tel que défini par le régime, et que vous ayez au moins 5 années de service crédité.

Ainsi, si vous êtes âgé d'au moins 50 ans et que vous avez accumulé 5 ans de service crédité, vous êtes admissible à ces options. Le nombre d'années reconnues aux fins du régime est indiqué dans votre relevé personnel.

QUAND POUVEZ-VOUS VOUS PRÉVALOIR DE CES OPTIONS?

Vous pouvez vous prévaloir de ces options en tout temps, dès que vous répondez aux critères d'admissibilité.

Un rappel du fonctionnement du régime de retraite de l'Université de Sherbrooke

Le Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke est un régime hybride, c'est-à-dire une combinaison de deux composantes : une composante à prestations déterminées et une composante à cotisations déterminées.

*Dans la **composante à prestations déterminées** (composante PD), votre revenu de retraite est établi selon une formule prédéterminée qui tient compte du nombre d'années de service crédité et de la moyenne de vos meilleurs salaires. La rente provenant de cette composante est garantie par le régime. Vous êtes assuré de recevoir au moins ce montant, quelle que soit la situation des marchés financiers.*

*Dans la **composante à cotisations déterminées** (composante CD), vous connaissez le montant de votre cotisation et de celle de l'employeur. À la retraite, vos cotisations et celles que l'Université a versées en votre nom serviront à vous procurer un revenu de retraite. Ce revenu n'est pas garanti et dépendra de divers facteurs dont les rendements que généreront vos placements.*

Le régime est particulier parce qu'il vous permet d'accumuler de l'argent en vue de la retraite (dans le cadre de la composante CD), tout en vous garantissant un revenu minimum (dans le cadre de la composante PD).

QUELLES SONT LES OPTIONS OFFERTES?

Vous avez la possibilité de maintenir vos prestations accumulées dans le régime sans rien changer (statu quo). Si vous désirez protéger le capital que vous avez accumulé dans la composante CD contre les fluctuations des marchés financiers, le Régime vous offre différentes options à l'approche de la retraite.

Vous pouvez choisir parmi les **six options** suivantes :

Statu quo

Vous laissez votre argent dans le fonds régulier de la composante CD et vous continuez ainsi de bénéficier de la garantie minimale de la composante PD.

Transfert 100 %

Vous transférez dans le fonds conservateur la totalité de votre capital accumulé dans la composante CD.

Transfert 50 %

Vous transférez dans le fonds conservateur la moitié de votre capital accumulé dans la composante CD.

Conversion 100 %

Vous convertissez en une rente différée non indexée la totalité de votre capital accumulé dans la composante CD.

Conversion 50 %

Vous convertissez en une rente différée non indexée la moitié de votre capital accumulé dans la composante CD.

Transfert 50 % et conversion 50 %

Vous transférez dans le fonds conservateur la moitié de votre capital accumulé dans la composante CD et vous convertissez l'autre moitié en une rente différée non indexée.

QUELLE OPTION CHOISIR?

Les six options offertes répondent à différents besoins. Pour faire votre choix, certains facteurs devraient entrer en ligne de compte. Votre décision devrait dépendre, entre autres, de votre seuil de tolérance face aux risques financiers et de vos objectifs financiers à court et à long terme.

Voici, en guise d'exemples, quelques considérations qui pourraient vous aider à éclairer votre décision :

- Pour vous, garder la garantie minimale de la composante PD est très important... Le statu quo pourrait s'avérer l'option idéale.
- Vous n'êtes pas à l'aise avec le risque... Les options prévoyant la conversion en une rente différée ou le transfert dans le fonds conservateur pourraient être envisageables.
- Vous désirez conserver le droit de pouvoir transférer votre capital accumulé à l'extérieur du régime au moment de la retraite... Ou vous vous souciez de laisser une somme forfaitaire à vos bénéficiaires... Dans ces cas, il faudrait peut-être que vous évitiez les options qui prévoient la conversion en rente non indexée.

Il s'agit là de quelques pistes de réflexion qui pourront vous aider dans votre décision. Mais elles ne devraient pas être l'unique facteur dans votre choix. Veuillez consulter l'outil d'aide à la décision pour obtenir plus de détails sur les facteurs pouvant influencer votre décision.

POUR VOUS AIDER À PRENDRE UNE DÉCISION

Rien n'a été ménagé pour vous aider à prendre une décision éclairée. Voici les différents éléments qui vous aideront dans votre démarche :

- **Un tableau explicatif** décrivant les options vous permettra de prendre connaissance des caractéristiques et des divers aspects de chacune des six options offertes.
- **Un outil d'aide à la décision**, accessible par Internet, vous présentera, sous forme de projections, l'impact financier des différentes options sur votre revenu de retraite.
- Une fois ces étapes franchies, **le Service des ressources humaines et financières** répondra avec plaisir aux questions demeurées sans réponse. Pour ce faire, appelez le 819 821-7393.

Toutefois, c'est à vous que revient la décision. N'hésitez surtout pas à consulter également un planificateur financier qui pourra vous éclairer dans votre décision selon vos objectifs financiers à court terme comme à long terme.

COMMENT ACCÉDER À L'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION ?

L'outil d'aide à la décision est hébergé sur un site web distinct du site de l'Université de Sherbrooke et est maintenu par l'administrateur du régime de retraite. La nature confidentielle de l'information qu'il renferme requiert une sécurité particulière. Le site en question est donc accessible au moyen d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe.

Pour accéder à l'outil, il vous suffit de suivre les directives suivantes :

- 1 À partir de votre navigateur web, tapez l'adresse du site : www.usherbrooke.avantagesendirect.com
- 2 Entrez votre code d'identification personnel (CIP). Votre code CIP est le code que vous entrez sur votre poste de travail lors de votre première connexion. Il correspond à la combinaison des trois premières lettres de votre nom de famille, suivies de la première lettre de votre prénom et de quatre chiffres.
- 3 Entrez votre mot de passe.
- 4 Cliquez sur la touche « Retour ».

À votre première visite, votre mot de passe temporaire correspond à la combinaison de votre date de naissance selon le format AAAAMMJJ et des trois derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale (NAS).

Exemple

Pour Robert Sansnom, son code CIP est SANR1701. Si sa date de naissance est le 1^{er} février 1950 et que son NAS est 123 456 789, son mot de passe temporaire est 19500201789.



APRÈS AVOIR CHOISI VOTRE OPTION, QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Si vous choisissez de demeurer dans le régime sans rien changer (option 1 – statu quo), vous n’avez rien à faire.


Si vous désirez vous prévaloir d’une autre option (les options 2 à 6), vous devez remplir le formulaire «Choix d’option à l’approche de la retraite» que vous pouvez télécharger à partir de l’outil d’aide à la décision. Retournez le formulaire dûment rempli au Service des ressources humaines et financières, et conservez une copie pour vos dossiers.

Dans le cas d’un transfert ou d’une conversion, le capital accumulé sera calculé en utilisant la valeur unitaire établie à la date applicable suivant la réception du formulaire par le Service des ressources humaines et financières.



ET APRÈS?

Tant que vous demeurez admissible aux options offertes à l’approche de la retraite, vous aurez la possibilité de revoir votre situation et, selon l’option choisie, de faire d’autres choix.



Options	Caractéristiques		Avantages
1. Statu quo	Risques liés aux placements	Modérés à élevés.	Possibilité de rendements futurs attrayants sur les placements du fonds régulier de la composante CD. Garantie minimale de la composante PD entièrement maintenue.
	Risques liés aux taux d'intérêt	Modérés à élevés.	
	Cotisations futures	Versées dans le fonds régulier de la composante CD.	
	Garantie minimale de la composante PD	Maintien de la garantie minimale pour le capital accumulé et les cotisations futures.	

FONDS CONSERVATEUR	2. Transfert 100 %	Caractéristiques		Avantages
	Risques liés aux placements	Faibles.	Possibilité, à une date ultérieure, de convertir en une rente différée le montant transféré dans le fonds conservateur.	
	Risques liés aux taux d'intérêt	Modérés à élevés.		
	Cotisations futures	Versées dans le fonds conservateur.		
Garantie minimale de la composante PD	Abandon de la garantie minimale pour le capital accumulé et les cotisations futures.			

FONDS CONSERVATEUR	3. Transfert 50 %	Caractéristiques		Avantages
	Risques liés aux placements	Moitié transférée : faibles.	Possibilité de rendements futurs attrayants sur les placements du fonds régulier de la composante CD pour la partie non transférée et les cotisations futures.	
		Moitié non transférée : modérés à élevés.		
	Risques liés aux taux d'intérêt	Moitié transférée : modérés à élevés.	Possibilité, à une date ultérieure, de choisir une autre option.	
Moitié non transférée : modérés à élevés.				
Cotisations futures	Versées dans le fonds régulier de la composante CD.			
Garantie minimale de la composante PD	Maintien de la garantie minimale pour la moitié du capital accumulé et les cotisations futures.			

Inconvénients	Vos choix d'ici à votre retraite	Vos choix au moment de votre retraite
<p>Risques liés aux placements et aux taux d'intérêt même si vous gardez la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Risques liés aux taux d'intérêt, si vous avez l'intention de convertir votre capital en rente à la retraite.</p>	<p>Maintien du statu quo.</p> <p>Transfert dans le fonds conservateur de la totalité ou de la moitié de votre capital accumulé dans la composante CD.</p> <p>Conversion en rente différée non indexée de la totalité ou de la moitié de votre capital accumulé dans la composante CD.</p>	<p>Conversion en rente (indexée ou non) du capital accumulé dans la composante CD.</p> <p>Versement d'une rente calculée selon les dispositions de la composante PD. La rente sera indexée, selon les dispositions du régime alors en vigueur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé de la valeur de vos prestations accumulées dans le régime.</p>
<p>Risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt si vous avez l'intention de convertir votre capital en rente à la retraite.</p> <p>Abandon de la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Impossibilité de profiter des gains potentiels élevés du fonds régulier.</p>	<p>Maintien de votre capital dans le fonds conservateur.</p> <p>Conversion en rente différée non indexée de la totalité ou de la moitié du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p>	<p>Conversion en rente (indexée ou non) du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p>
<p>Moitié transférée : risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt si vous avez l'intention de convertir votre capital en rente à la retraite.</p> <p>Abandon de la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Impossibilité de profiter des gains potentiels élevés du fonds régulier.</p>	<p>Moitié transférée : maintien de votre capital dans le fonds conservateur.</p> <p>Conversion en rente différée non indexée du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p>	<p>Moitié transférée : conversion en rente (indexée ou non) du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p>
<p>Moitié non transférée et cotisations futures : risques liés aux placements même si vous gardez la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Risques liés aux taux d'intérêt, si vous avez l'intention de convertir votre capital en rente à la retraite.</p>	<p>Moitié non transférée et cotisations futures : maintien du statu quo.</p> <p>Transfert dans le fonds conservateur de la somme demeurée dans la composante CD.</p> <p>Conversion en rente différée non indexée de la somme demeurée dans la composante CD.</p>	<p>Moitié non transférée et cotisations futures : conversion en rente (indexée ou non) de la somme demeurée dans la composante CD.</p> <p>Versement d'une rente calculée selon les dispositions de la composante PD. La rente sera indexée, selon les dispositions du régime alors en vigueur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé de la valeur de vos prestations accumulées dans le régime.</p>

Options	Caractéristiques		Avantages
4. Conversion 100 %	Risques liés aux placements	Nuls	Montant de rente à recevoir à l'âge normal de retraite connu. Risques liés aux placements et aux taux d'intérêt futurs éliminés.
	Risques liés aux taux d'intérêt	Nuls	
	Cotisations futures	Versées dans le fonds conservateur.	
	Garantie minimale de la composante PD	Abandon de la garantie minimale pour le capital accumulé et les cotisations futures.	

RENTE DIFFÉRÉE
NON INDEXÉE

5. Conversion 50 %	Risques liés aux placements	Moitié convertie : nuls. Moitié non convertie : modérés à élevés.	Risques liés aux placements et aux taux d'intérêt futurs éliminés pour la moitié convertie. Possibilité, à une date ultérieure, de choisir une autre option pour la moitié de votre capital qui demeure dans le régime.
	Risques liés aux taux d'intérêt	Moitié convertie : nuls. Moitié non convertie : modérés à élevés.	
	Cotisations futures	Versées dans le fonds régulier de la composante CD.	
	Garantie minimale de la composante PD	Maintien de la garantie minimale pour la moitié du capital accumulé et les cotisations futures.	

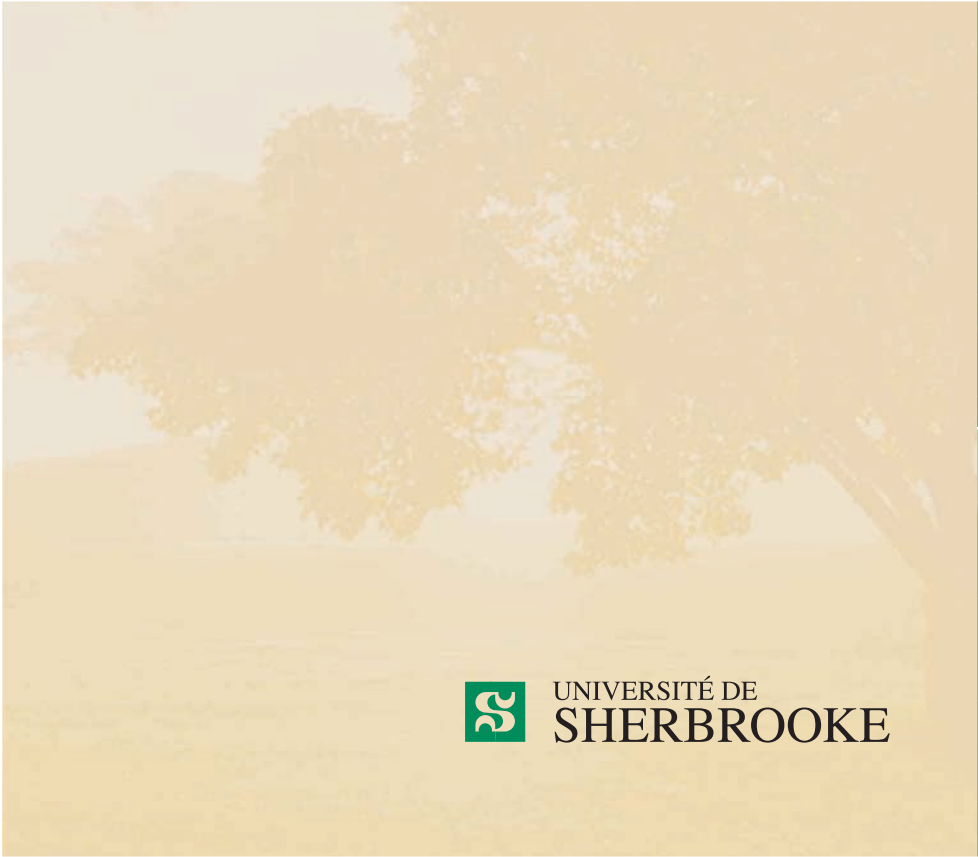
RENTE DIFFÉRÉE
NON INDEXÉE

6. Transfert 50 % et conversion 50 %	Risques liés aux placements	Moitié transférée : faibles. Moitié convertie : nuls.	Risques liés aux placements réduits par rapport à la situation actuelle pour la moitié transférée.
	Risques liés aux taux d'intérêt	Moitié transférée : modérés à élevés. Moitié convertie : nuls.	
	Cotisations futures	Versées dans le fonds conservateur.	Risques liés aux placements et aux taux d'intérêt futurs éliminés pour la partie convertie.
	Garantie minimale de la composante PD	Abandon de la garantie minimale pour le capital accumulé et les cotisations futures.	Possibilité, à une date ultérieure, de convertir en une rente différée la moitié de votre capital transféré dans le fonds conservateur.

FONDS CONSERVATEUR
RENTE DIFFÉRÉE
NON INDEXÉE

* Certains termes utilisés dans la présente brochure sont définis sur le site Internet du régime de retraite. Les projections que vous obtiendrez à partir de cet outil vous permettront de comparer les options.

Inconvénients	Vos choix d'ici à votre retraite	Vos choix au moment de votre retraite
<p>Abandon de la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Impossibilité de transférer votre capital dans le fonds conservateur ou à l'extérieur du régime plus tard. Votre décision est finale.</p> <p>Impossibilité de profiter des gains potentiels élevés du fonds régulier.</p>	Aucun choix quant à la rente déjà convertie.	<p>Versement de la rente non indexée déjà convertie, plus une rente non indexée provenant des cotisations versées depuis la conversion.</p> <p>Versement d'une rente indexée.</p>
<p>Moitié convertie : abandon de la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Impossibilité de transférer votre capital dans le fonds conservateur ou à l'extérieur du régime plus tard. Votre décision est finale.</p> <p>Impossibilité de profiter des gains potentiels élevés du fonds régulier.</p>	<p>Moitié convertie : Aucun choix.</p> <p>Moitié non convertie et cotisations futures : maintien du statu quo.</p> <p>Transfert dans le fonds conservateur de la somme demeurée dans la composante CD.</p>	<p>Moitié convertie : versement de la rente non indexée déjà convertie.</p> <p>Versement d'une rente indexée.</p> <p>Moitié non convertie et cotisations futures : conversion en rente (indexée ou non) de la somme demeurée dans la composante CD.</p>
<p>Moitié non convertie et cotisations futures : risques liés aux placements même si vous gardez la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Risques liés aux taux d'intérêt, si vous avez l'intention de convertir votre capital en rente à la retraite.</p>	<p>Conversion en rente différée non indexée de la somme demeurée dans la composante CD.</p>	<p>Versement d'une rente calculée selon les dispositions de la composante PD. La rente sera indexée, selon les dispositions du régime alors en vigueur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé de la valeur de vos prestations accumulées dans le régime.</p>
<p>Abandon de la garantie minimale de la composante PD.</p> <p>Impossibilité de transférer plus tard dans le fonds conservateur ou à l'extérieur de votre régime la moitié de votre capital convertie. Votre décision est finale pour cette partie de votre capital.</p> <p>Impossibilité de profiter des gains potentiels élevés du fonds régulier.</p>	<p>Moitié transférée et cotisations futures : maintien de votre capital dans le fonds conservateur.</p> <p>Conversion en rente différée non indexée du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p> <p>Moitié convertie : Aucun choix.</p>	<p>Moitié transférée et cotisations futures : conversion en rente (indexée ou non) du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p> <p>Transfert dans un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé du capital accumulé dans le fonds conservateur.</p> <p>Moitié convertie : versement de la rente non indexée déjà convertie.</p> <p>Versement d'une rente indexée.</p>



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE